

du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, la Chambre fera tout ce qu'il lui est possible de faire pendant la session de 1881. M. Gambetta, qui s'attache à prémunir ses collègues contre toute illusion à ce sujet, ne se méprend pas davantage relativement aux grandes lois soumises en ce moment au Sénat : la réforme judiciaire, la création de l'enseignement primaire et celle qui rend cet enseignement obligatoire et qui avait pour but de la laïciser.

Il lui paraît que si ces lois reviennent du Sénat à la Chambre, elles seront tellement modifiées, si complètement changées, que ce serait toute une nouvelle étude à faire ; en tout cas, elles ne pourraient être promulguées en 1881. Le mieux serait donc que le Sénat les oublie, pour s'occuper activement du tarif général des douanes, du projet sur le droit de réunion et attendre avec le budget de 1882, les dernières lois destinées à compléter la réorganisation de l'armée, et la loi sur le régime de la presse. M. Gambetta n'a pas non plus dissimulé à ses interlocuteurs que, dans l'état actuel des esprits et à la veille, en quelque sorte, d'élections générales, les trois grandes lois soumises en ce moment au Sénat et que je viens d'énumérer, auraient tout à gagner comme autorité à être sanctionnées ou modifiées par la nouvelle législature qui, du moins, pourra s'inspirer à leur égard des tendances actuelles et des vœux plus récents du pays.

Il y a tout lieu de supposer que ces exhortations produiront leur effet, en modérant l'ardeur, quelque fois intempestive, de nos législateurs et en les faisant se borner à ce qui est tout simplement possible et pratique.

Les journaux républicains n'offrent rien d'intéressant, aujourd'hui. La République française continue à s'écarter contre les feuilles intransigeantes ou purement radicales qui, comme la Justice, contestent que les opportunistes aient été vainqueurs aux derniers scrutins de Paris. Comme ce sont de purs redites qui n'intéresseraient pas vos lecteurs, je n'insisterai pas autrement sur ces polémiques.

On sera très vraisemblablement édifié sur leur mérite de demain en huit, c'est-à-dire le 27, lorsque le nouveau conseil municipal se réunira pour la première fois, car on prête aux différents membres l'intention de se grouper en trois catégories, l'extrême gauche, la gauche et la droite, ce qui indiquera la véritable opinion. Cette première séance, toute extraordinaire, sera, du reste, exclusivement consacrée à la nomination du bureau et à la désignation des commissions. Au mois de février, aura lieu la session ordinaire du conseil.

On remarque et l'on commente beaucoup au Palais Bourbon, ainsi qu'au Luxembourg, l'affectation mise par l'organe de M. Gambetta, j'ai nommé la République française, à ne parler ni de la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, ni de celle de la Porte, et cela à la veille de l'interpellation que M. Antonin Proust se propose d'adresser au ministre des affaires étrangères. Serait-ce que ces documents contrarieraient certains projets médités à Athènes et qui n'attendraient qu'une occasion favorable pour se produire ? Cette remarque, dont l'initiative appartient à un journal allemand, la Gazette d'Alsace-Lorraine, est peu flatteuse, il faut en convenir, pour l'organe gambettiste.

Nous avions la revendication concernant la suppression de la police des mœurs, revendication qui ne tenait rien moins qu'à la liberté de la prostitution et à la désorganisation de la préfecture de police. Le citoyen Yves Guyot, le meneur de cette campagne, dans la Lanterne, en commence une autre contre la brigade de surveillance des voitures publiques. Il a convoqué, à cet effet, pour après-midi 21, onze heures du soir, dans la salle de l'Elysée Montmartre, la corporation des cochers, ainsi que les patrons. Il s'agit, dit le bulletin de convocation, de substituer l'application du droit commun aux ordonnances de police concernant les voitures publiques. En bonne conscience, M. Yves Guyot aurait dû convoquer également le public, c'est-à-dire la partie payante, qui a également le droit d'être consulté.

C'est la baisse qui a prévalu, aujourd'hui à la Bourse. Il y a pour cela plusieurs motifs, ainsi que vous allez pouvoir en juger. D'abord, on s'attendait, après les bruits répandus hier, à la publication d'une note officieuse, expliquant l'importance et l'époque de l'émission du 3 0/0 amortissable, et aucune note n'a été publiée. Ensuite, on a prêté à la Turquie des dispositions belliqueuses et à l'Italie de mauvais desseins à l'endroit de la Tunisie. Enfin, on a mal auguré du bilan de la Banque qui sera connu demain. Tout cela n'aurait peut-être produit aucun effet si l'atonie du marché n'avait poussé les esprits au noir.

Bref, le 3 0/0 a clôturé à 84, en hausse de 30 centimes ; l'amortissable à 85,27, en baisse de 37 centimes et le 5 0/0 à 120,15, en baisse de 15 cent. L'italien ouvert à 87,60, clôturé à 87,45. Le Florin est à 76 3/8. Le Hongrois à 93 5/8, le Russe à 95 5/8, l'Orientale à 61 1/2, le Turc à 43, l'Egyptienne à 356,12 et la Banque Ottomane à 545.

Le Temps, dans un article évidemment communiqué par le ministre des finances, cherche à réagir, ce soir, contre les impressions relatives à l'é-

mission plus ou moins prochaine, de 3 0/0 amortissable. Il affirme que cette émission, ne saurait avoir lieu avant le mois de juillet prochain et que comme il ne s'agit que de procurer à l'Etat la différence entre ses ressources courantes, momentanément immobilisées en travaux et le montant des dépenses nouvelles, on pourra procéder par émissions graduées successives qui, dans tous les cas, seront loin d'atteindre le milliard qui doit, suivant les baissiers, écraser la cote. Mais cet article du Temps a été connu trop tard après Bourse, pour pouvoir réagir sur les cours de nos rentes.

Par exemple, l'article que consacre, ce soir, le National, à M. Barthélemy Saint-Hilaire, a été très commenté par la spéculation à l'issue du marché. Malgré son affectation bienveillante, on jugeait cet article très perfide contre le ministre signataire de la circulaire et auteur de la proposition d'arbitrage, et l'on augurait de l'existence de quelque intrigue pour renverser le ministre des affaires étrangères au début de la session. Dans tous les cas, ce ne pourra pas être avant la fin du mois, puisque M. Antonin Proust a pris jour pour le 31, afin de discuter avec M. Barthélemy Saint-Hilaire son interpellation.

Ainsi que je vous le faisais prévoir plus haut, la majorité ne semble pas du tout disposée à déposséder la droite de la vice-présidence qui lui avait été attribuée jusqu'à présent. Seulement, c'est un autre député que M. Durfort de Civrac, qui paraît devoir être choisi. La gauche républicaine s'est prononcée dans ce sens ; et il ne reste plus qu'à connaître ce que vont décider les bureaux des quatre groupes.

### Bulletin Economique

**Les nouveaux débouchés du commerce maritime français — Colonie libre de Port-Breton (Océanie).** — M. Lucien de Puydt, président du Conseil colon de la Nouvelle-France (Océanie), a reçu la dépêche suivante de M. Le Frévois, commandant le navire colonial l'India.

« Sydney, 31 décembre 1880.  
Après une heureuse traversée, je suis arrivé à Port-Breton. J'y ai trouvé le Génit (autre navire de la colonie) ; les allats bien à bord. Le pavillon de la colonie flotte à la baie Irlandaise, à Lambourne et à Liki-Liki. Les premiers travaux d'installation se font avec succès ; la concorde règne parmi tout le personnel de la colonie. Il est possible de faire sur l'île Bougainville de très bonnes installations sucrières ; des dispositions sont prises en conséquence.  
Les îles Laughlan fournissent beaucoup de coprahs (amandes de cocos) ; il sera possible d'y faire des chargements importants. Il existe de bons mouillages pour les navires. »

Le journal le Crédit maritime, qui publie cette dépêche, ajoute :  
« Nous ne saurions dire toute la satisfaction que nous éprouvons à voir réusir cette entreprise coloniale due à la seule initiative individuelle de quelques Français courageux. Voilà ce que nous voudrions voir s'établir, se continuer partout ; la France a besoin d'essaimer, nos enfants sont bons à montrer, ils sont braves, intelligents, sympathiques ; nous ne doutons pas un instant de leurs succès partout où ils se présenteront. »

La fondation de la colonie de la Nouvelle-France est un type à encourager : Nous supplions le gouvernement de ne pas tenir plus longtemps rigueur à M. de Rays.  
Nous approuvons entièrement les lignes qui précèdent et nous pensons qu'il serait plus profitable à nos compatriotes, au point de vue commercial, de se créer de pareils débouchés que d'exposer leurs capitaux et souvent même leurs personnes dans des entreprises comme celle du percement de l'isthme de Panama, qui est, nous le reconnaissons, une entreprise d'une utilité incontestable au point de vue commercial, mais qui ne pourra s'exécuter qu'au prix des plus grands sacrifices d'hommes et d'argent, nous souhaitons sincèrement que la France ne fournisse ni les capitaux, ni les travailleurs. A ce sujet, le journal cité plus haut contient les lignes suivantes :

« Les actions émises avec tant de fracas, il y a un mois à peine, vont chaque jour en se dépréciant, elles perdent 20 fr. sur le capital nominal. Et comme il a été versé 25 francs seulement, elles perdent en réalité 45 du versement ; les voilà au niveau des mauvais papiers de la Bourse, ce qui devait inévitablement arriver au bout de temps. »

Au reste, les renseignements que nous recevons de l'isthme nous apprennent que l'état sanitaire y est déplorable ; les pays où l'on envoie nos travailleurs sont précisément le lieu d'écllosion de la fièvre jaune, c'est de là qu'elle se répand partout.

Puis, voici qu'aux Etats-Unis le fameux ministre de la marine Thompson est relevé de ses fonctions, même avant que le président Hayes soit parti, et cela pourquoi ? Uniquement parce qu'il a accepté en principe de coopérer à l'entreprise de M. de Lesseps.

Enfin, nous avons sous les yeux des articles de journaux américains qui ne laissent aucun doute sur le sens de cette mesure en regard de la concession du canal de Nicaragua à la Compagnie américaine du général Grant.

Nous revenons sans cesse sur ce sujet et nous en fatiguons le public, c'est certain, mais franchement pouvons-nous ne pas le faire, quand il est temps encore d'éviter à nos compatriotes une véritable catastrophe ? »

### NOUVELLES MILITAIRES

**Déclassement des anciennes fortifications de Dunkerque.**

Le Journal officiel du mercredi 19 janvier publie le texte de loi relative au déclassement d'une partie des anciennes fortifications de la ville de Dunkerque.

Cette loi ne contient qu'un article. Le voici :  
« La partie des anciennes fortifications de Dunkerque située à l'est du canal du port et comprenant les fronts 1, 2, 5, 8, 10 et leurs dépendances, c'est-à-dire tous les ouvrages actuellement existants dans les deux polygones 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53

qui sont limités par un liseré vert sur le plan annexé à la présente loi, est rayée du tableau de classement des places de guerre. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

### Décorations.

Par décrets insérés au Journal officiel d'aujourd'hui, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers du 1<sup>er</sup> corps d'armée dont les noms suivent :

Officier. — 110<sup>e</sup> rég. Jubault, François, chef de bataillon, Chevalier du 25 juin 1859, 28 ans de services, 6 campagnes.

Chevaliers. — 1<sup>er</sup> rég. Dupallu, Louis-Albert, capitaine adjudant-major ; 21 ans de service, 8 campagnes.  
8<sup>e</sup> rég. Jannet, Antoine, lieutenant ; 24 ans de services, 4 campagnes.

43<sup>e</sup> rég. Blanc, Etienne-Joseph-Sylvain, capitaine ; 23 ans de services, 3 campagnes.

7<sup>e</sup> rég. Daney de Marcellac, Louis-Adrien-Charles, chef de bataillon ; 24 ans de services, 1 campagne.

Estrabeau, Jean-Désiré, major ; 25 ans de services, 2 campagnes.  
84<sup>e</sup> rég. Giannettini Antoine, capitaine ; 21 ans de services, 5 campagnes.

Chassain, Jacques, capitaine ; 33 ans de services, 1 campagne.

5<sup>e</sup> rég. de dragons. Martin, Pierre-Victor, lieutenant ; 23 ans de services, 2 campagnes.

19<sup>e</sup> rég. de chasseurs. Armandier, Athanase-Jean-Marie-Jules, capitaine ; 26 ans de services, 1 campagne.

Jaquelin-Duval, Louis-Jean-Baptiste, lieutenant, officier d'ordonnance de M. le général commandant la 1<sup>re</sup> brigade de cavalerie ; 25 ans de services, 7 campagnes.

27<sup>e</sup> rég. Giroux, Alphonse, capitaine ; 25 ans de services, 2 campagnes.

3<sup>e</sup> rég. du génie. Quantin Louis-Denis-Dinand, capitaine ; 19 ans de services, 1 campagne.

Willnet, Jean-Baptiste-Ulysse, capitaine ; 19 ans de services, 1 campagne.

Pintart Jean-Ferdinand-Jules, capitaine ; 17 ans de services, 4 campagnes.

Var Vincent, chef armurier de 1<sup>re</sup> classe ; 26 ans de services, 5 campagnes.

La médaille militaire a été conférée aux militaires dans les noms suivants :

33<sup>e</sup> rég. Margerand François, sergent ; 24 ans de services, 10 campagnes.

Marty Jean-Prospère, sergent ; 22 de services, 1 campagne, 1 blessure.

73<sup>e</sup> rég. Thilloz Jean-Baptiste-Alfred, chef armurier ; 24 ans de service, 6 campagnes.

84<sup>e</sup> rég. Galbe Michel-Félix Jean, caporal-sapeur ; 26 ans de services, 2 campagnes.

Simon Antoine, soldat ; 25 de services, 3 campagnes.

Un camp de manœuvres et une école de tir vont être établis à Saint-Yrieix (Haute-Vienne). M. le général Schmitz, commandant le 12<sup>e</sup> corps d'armée, a visité l'emplacement destiné à ces installations et il a trouvé fort à sa convenance.

Les concours organisés par la Société hippique française, pendant l'année 1881, auront lieu :

A Bordeaux, du 13 au 20 février.  
A Nantes, du 6 au 13 mars.  
A Paris, du 26 mars au 12 avril.  
A Lyon, du 4 au 8 mai.  
A Lille, du 25 au 29 mai.  
A Nancy, du 15 au 19 juin.

Le concours d'admission à l'école supérieure de guerre aura lieu cette année d'après les mêmes dispositions que les années précédentes.

Les demandes des candidats devront parvenir au ministère de la guerre le 1<sup>er</sup> mars au plus tard. Les épreuves orales commenceront le 2 mai.

### ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Vendredi, 21 janvier, à neuf heures une messe sera célébrée à l'église Saint-Martin pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

La commission départementale du Nord se réunira à la Préfecture, le 26 janvier, à deux heures.

Par décret inséré au Journal officiel d'hier, M. Oviigneur, commandant des canonniers séculaires de Lille, est nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Titres : 12 ans de services, 1 campagne. Services exceptionnels.

Le ministre de l'instruction publique vient d'approuver le choix qui a été fait par le conseil général du Nord de l'emplacement offert par la ville de Douai pour la construction d'une école normale de filles.

Le préfet du Nord a décidé que M. Pépé, architecte à Douai, serait chargé de dresser les plans et devis du projet de cette construction.

Les travaux vont commencer immédiatement.

Le journal général de l'instruction publique publie une statistique des bibliothèques pédagogiques existant au 1<sup>er</sup> octobre 1880.

Le département du Nord possède 14 bibliothèques seulement. Le Pas-de-Calais en possède 36 et la Somme 40.

Dans sa séance de mardi, la commission de l'Exposition des Beaux-Arts de 1881 a élu son bureau qui est composé comme suit : Vice-présidents : MM. Herpin et Sauvage ; secrétaire, Hoqz de l'Aulnoit et Alfred Agache ; trésorier, M. Longlard.

Le maire de Lille est président de droit de cette commission.

On nous annonce la nomination de M. Auguste Binet, comme directeur du service des Eaux de la Lys, en remplacement de M. Rymkiewicz. (Gazette.)

Lambin, âgé de 16 ans. On est sans nouvelle de lui depuis mardi dernier. Voici comment il était vêtu le jour de sa disparition :

Casquette noire, veston noir, gilet de chasse, pantalon de velours, cravate La Vallière blanc et noir, foulard blanc et noir, chaussures ; grosses bottines à caillots.

Emile-Pierre Desmets, né le 29 janvier 1845, fils de feu Jean Desmets et de feu Adèle-Joseph Paux, est invité à se rendre au bureau central de police de Tourcoing, où des pièces importantes relatives à une succession, lui seront communiquées. Les parents et connaissances du susdit Emile-Pierre Desmets, sont instamment priés de lui faire connaître le contenu de cette note et de déclarer son domicile. (Communiqué.)

On vient d'interner à la citadelle de Lille, un jeune militaire belge, brigadier aux carabiniers, nommé Julien Henri H. La gendarmerie l'a arrêté à Werwicq-sud (France) ou il séjournait depuis quelques jours.

Ce jeune militaire, fils de belge, mais père-français, malgré les avis qui lui furent donnés en temps utile, persista à satisfaire au recrutement en Belgique ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fut porté sur la liste de recrutement en France. Au tirage au sort de la classe, Julien H. fut appelé, mais comme il était déjà incorporé dans un régiment belge, il fut constaté absent, et déclaré insoumis.

Sous le coup des lois françaises relatives à sa position spéciale, Julien H. dont les parents habitent Werwicq, a été signalé dès son arrivée dans cette localité et saisi par les gendarmes.

C'est aux tribunaux civils, qu'il appartient, paraît-il, de décider, sur ce cas particulier. Plusieurs jeunes gens de nos cantons, se trouvent dans la même position que H.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, des marins ont retiré de la Delle, près de la passerelle du Bois de Boulogne, à Lille, le cadavre d'un individu vêtu d'un pardessus, d'une jaquette, d'un gilet et d'un pantalon en drap noir.

Le corps, qui a été transporté à la Morgue, ne porte aucune trace de violence et tout fait supposer que l'accident ou le suicide auquel on peut attribuer la mort de cet inconnu, ne s'est pas produit à Lille, car le noyé paraît avoir séjourné plus d'un mois dans l'eau.

Voici son signalement : 20 à 22 ans, moustache naissante, taille, 1 m. 70, lingo marqué J. D.

Un accident dont les conséquences auraient pu être très graves s'est produit, hier, vers dix heures et demie du soir, à Lille.

Deux chevaux attelés à la voiture de M. Desurmont, brasseur, se sont emportés sur la Grande-Place, et, dans une course vertigineuse, ont parcouru une partie de la rue Nationale, brisant sur leur passage plusieurs candélabres à gaz.

Ils se sont abattus près de l'imprimerie Danel, sur un autre candélabre, qu'ils ont également brisé.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.

Par un hasard inouï, il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes. Le cocher qui avait été précipité de son siège à l'entrée de la rue Nationale, s'est relevé sans aucune blessure. — M. Desurmont qui s'était jeté au bas du véhicule pour maîtriser les chevaux, n'a reçu aucune contusion sérieuse. Enfin M. Desurmont qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur. — Quant à la voiture elle a été littéralement mise en pièce.